**Renforcer la protection de l'enfance au niveau communautaire dans l’action humanitaire**

Fiche de préparation de la séance

M2.S11: Protection de l’enfance au niveau communautaire dans l’action humanitaire: La nécessité d’un changement d’état d’esprit

|  |
| --- |
| **DURÉE DE LA SÉANCE** |
| **Présentation et exercices requis:** 1,5 heures**Avec des exercices facultatifs:** 2,25 heures |
| **BUT ET RÉSULTATS D’APPRENTISSAGE** |
| **Le but de cette séance est de faciliter la réflexion sur l’adaptation des approches afin qu’elles soient davantage dirigées par la communauté au niveau des professionnels et des organisations.**À la fin de cette séance, les participants seront en mesure de:* Décrire 3 à 4 caractéristiques des approches programmatiques de facilitation
* Décrire 3 à 4 considérations pour adapter les approches afin qu’elles soient davantage dirigées par la communauté
* Cerner certains des défis potentiels liés à l’adaptation de la programmation pour qu’elle soit davantage dirigée par la communauté
* Élaborer un projet de plan pour les prochaines étapes qu’ils prendront en tant que professionnels et pour la défense des intérêts au sein de leurs organisations
 |
| **AUDIENCE**  |
| Cette séance demande aux professionnels de la protection de l’enfance sur le terrain de réfléchir à leurs programmes de protection de l’enfance au niveau communautaire à la lumière des principes et des approches fondées sur des données probantes présentées au cours de cet atelier. Il s’agit d’une occasion de commencer à examiner si, et comment, les participants pourraient vouloir adapter leur programmation pour accroître les niveaux d’engagement et de prise de décisions communautaires. |
| **RESSOURCES NÉCESSAIRES**  |
| Projecteur, tableau de conférence, marqueurs, grands feuillets Post-it® ou cartes avec du ruban adhésif /Patafix. |
| **MATÉRIELS CONNEXES** |
| Cadre de compétences 2018 de l’Alliance – I-Résumé d’une page* M3.S1 Exercice – Document – Adaptation
* M2.S11 – Considérations clés
* M2.S11 – Exercice facultatif – Défi
* M2.S11 – Exercice facultatif – Volontaires
* M2.S11 – Boite à outils de l’ARC (dossier)
 |
|  |
| **DURÉE** | **CONTENU**  |
|  | (Diapositives 1 à 2) Présentation: Présentation des buts de la séance et des objectifs d’apprentissage  |
| 10 minutes | (Diapositives 3 à 6) Présentation et remue-méninges: Pourquoi voudrions-nous envisager de transformer nos approches pour accroître l’engagement et l’appropriation communautaires? Quelles seraient les premières étapes pour y parvenir? |
| 30 minutes |  (Diapositives 7 à 8) Exercice (version 1): Réflexion individuelle et en petits groupes sur les questions présentées afin de susciter des réflexions sur l’adaptation des approches |
| 10 minutes | (Diapositives 9 à 12) Présentation: Caractéristiques des approches de facilitation dans l’adaptation de notre programmation. |
| (30 minutes) | (Diapositives 13) Exercice facultatif: Cet exercice utilise le même document que celui de la diapositive 8, bien que les instructions figurent sur les diapositives. Cette version de l’exercice prend la forme d’un «débat» et peut être effectuée en complément de la réflexion individuelle de l'exercice précédent. |
| 5 minutes | (Diapositives 14 à 16) Présentation: Faire participer les bénévoles à nos programmes communautaires – avantages et défis. |
| (15 minutes) | Diapositive 17 Exercice facultatif: Mobiliser les bénévoles. Les questions et les instructions sont sur la diapositive. |
| 10 minutes | Diapositives 18 à 20 Présentation: Transformer nos organisations. Tenir compte des types d’adaptations institutionnelles qui pourraient être nécessaires pour mettre en œuvre une programmation plus dirigée par la communauté. |
| 30 minutes | Diapositive 21 – Exercice: Planification personnelle pour adapter notre programmation. Se référer à la diapositive, aux notes et au M3.S1 – Document – Plans pour adapter ma programmation. |
| **CONCLUSION** |
|  |  | Récapitulation des buts et des objectifs d'apprentissage pour évaluer la séance (Diapositives 22 à 23)  |
|  | Ressources (Diapositive 24) |
|  |  |